



**EXTRAIT**  
du  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE QUATORZE et le 10 AVRIL à 18 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 4 AVRIL 2014, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Monsieur Gabriel BELLOCQ, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : Mme Elisabeth BONJEAN - M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Bertrand GAUFRYAU, Adjoints - Mrs Michel BREAN, Dr Philippe DUCHESNE - Mme Laure FAUDEMÉR - M. Francis PEDARRIOSSE - Mmes Isabelle RABAUD-FAVEREAU - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Axelle VERDIÈRE-BARGAOUÏ - Valérie ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Bruno CASSEN - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - M. Eric DARRIÈRE - Mme Sarah DOURTHE - Mrs Grégory RENDE - Julien DUBOIS - Christophe BARDIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Dominique DUDOUS - M. Alexis ARRAS - Mme Marie-Constance BERTHELON

**POUVOIRS :**

Mme Dominique DUDOUS donne pouvoir à M. Serge BALAO  
M. Alexis ARRAS donne pouvoir à M. Bruno JANOT  
Mme Marie-Constance BERTHELON donne pouvoir à M. Eric DARRIÈRE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

**OBJET : SYNDICAT DE RIVIERE DU BASSIN VERSANT DES LUYS LANDAIS : DESIGNATION DES DELEGUES**

Le 27 mai 2013, le Préfet des Landes a pris un arrêté dont l'application a été fixée au 1er janvier 2014, portant création du Syndicat de rivières du bassin versant des Luys landais par fusion de quatre syndicats :

- le syndicat intercommunal des Luys amont ;
- le syndicat intercommunal d'aménagement agricole du bassin de Leuyot ;
- le syndicat intercommunal d'aménagement du bassin du Bassecq et de ses affluents ;
- le SIVU du Luy Aval.

Selon l'article 6 de l'arrêté, reprenant les dispositions prévues par les statuts du syndicat, chaque commune membre désigne, par délibération, un délégué titulaire et un délégué suppléant, appelés à la représenter au conseil syndical.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR BERTRAND GAUFRYAU, ADJOINT AU MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

DECIDE de procéder au scrutin par un vote à main levée,

**ET PAR 34 VOIX POUR et 1 ABSTENTION celle de Christophe BARDIN,**

DESIGNE Bertrand GAUFRYAU en tant que membre titulaire et France POUDEX en tant que membre suppléant, appelés à siéger au conseil syndical du syndicat de rivières du bassin versant des Luys landais.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

CERTIFIE EXECUTOIRE,

Transmis à la Sous-Préfecture de DAX le 14 AVR. 2014

Affiché le 14 AVR. 2014

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

  


**Gabriel BELLOCQ  
Vice-Président du Conseil  
Général des Landes**

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».